

SOCIETE VAUDOISE DES PECHEURS EN RIVIERES

Résumé du procès-verbal de la 99^e assemblée des délégués à Penthalaz Dimanche 5 novembre 2006

Le président central Ernest Regard ouvre l'assemblée, remercie la section de Penthalaz pour son accueil, salue les délégués et les invités présents et excuse l'absence que quelques invités.

Il désigne des scrutateurs et soumet l'ordre du jour à approbation. L'ordre du jour est accepté tel qu'annoncé sur la convocation.

1. Appel des sections et lecture du procès-verbal

40 sections sont présentes pour un total de 246 voix; majorité absolue : 124 voix.

Le procès-verbal de la 98^e assemblée est accepté sans modification ni adjonction après sa lecture par la secrétaire.

2. Rapports du président central et des responsables des différents dossiers

Ces rapports font ressortir que le corps des gardes-pêche auxiliaires comprend 95 membres dont 6 nouveaux qui ont suivi la formation cette année. 116 dénonciations ont été effectuées par les gardes-pêche auxiliaires.

La problématique des oiseaux piscivores et les comptages effectués sur plusieurs parcours témoins demandent un engagement important de la part des personnes qui se consacrent à cette tâche. La remise en question de la validité de ces comptages par les milieux ornithologiques est ressentie comme une vexation.

L'exercice comptable 2005 se solde par une diminution des fonds propres de la SVPR de 6'921 fr.

Le frai des géniteurs sauvages stabulés dans les piscicultures SVPR a permis de couvrir la quasi totalité des besoins pour les alevins en eau libre, le plan de repeuplement et les redevances. Un léger déficit pour le bassin versant du Rhin a été compensé par la pisciculture Bossy de Belfaux. Les éclosiers SVPR ont pu livrer les alevins aux sections selon la planification établie, malgré la très longue durée du frai qui s'est déroulé entre le début du mois de décembre et la mi-février en raison des basses températures et du faible débit des cours d'eau. 1'900'000 œufs ont produit 1'000'000 d'alevins qui ont été répartis dans les piscicultures SVPR entre avril et mai.

8'000 truitelles d'un an ont été mises en surplus dans la Venoge pour pallier les pertes dues à la MRP. Cette rivière détient malheureusement depuis plusieurs années le triste record de la rivière de Suisse la plus infestée par cette maladie.

La liste des cours d'eau devant bénéficier de redevances après pollution mérite malheureusement d'être actualisée car elle est loin de refléter ce que les pêcheurs peuvent observer. Il faudra la reconsidérer pour 2007.

Le traitement du dossier de revitalisation de la Menthue, de Bercher à Donneloye, est terminé. A la Vallée de Joux, le déplacement d'une partie du ruisseau du Brassus ainsi que de nombreux contacts avec la section SVPR locale qui s'active au chevet de l'Orbe ont sollicité l'attention du responsable de la revitalisation.

La SVPR s'est opposée à la construction d'une porcherie à Apples en raison de la menace que les parcelles d'épandage faisaient peser sur les nappes souterraines et par conséquent les ruisseaux qu'elles alimentent.

Dans le domaine de la revitalisation par l'Etat de Vaud, plusieurs travaux sont en cours sur la Venoge ; d'autres sont prévus dans la Broye à Moudon pour faciliter la migration du poisson.

En 2006, 4 écoles de pêche ont été organisées avec succès, soit dans les régions Est, Broye, Nord et Ouest du canton. 55 jeunes se sont vu inoculer le virus de la pêche et l'enthousiasme qu'ils ont manifesté laisse espérer que nous les reverrons au sein de la SVPR d'ici quelques années. Avec l'ouverture de l'école du centre, nous espérons en former 20 de plus en 2007. Le seul souci est d'ordre financier car le coût total d'un élève se monte à 200 fr et la quête de sponsors n'a pour le moment pas donné les résultats escomptés.

3. Discussion générale sur l'administration, la gestion et approbation des rapports

Le président central soumet les différents rapports à discussion.

Le président de la section de Payerne, Gilbert Jöhr, revient sur la situation relative aux comptages des oiseaux piscivores avec l'exigence supplémentaire d'un comptage exhaustif. Il déplore le manque d'engagement de certaines sections dans ce combat et des services de l'Etat en charge de l'environnement qui refusent de voir la menace sur la faune piscicole.

Le Conservateur de la faune, Sébastien Sachot, précise que le travail effectué est de qualité et reconnu comme tel et que la Confédération, approchée au sujet des tirs a répondu qu'il fallait patienter et que le canton de Vaud n'était pas seul dans cette situation. Le comptage exhaustif n'aura lieu qu'une seule fois pour permettre de vérifier la concordance avec les comptages réguliers. M. Sachot encourage les pêcheurs à persévérer et à ne pas lâcher maintenant que le travail de base a été effectué car les négociations avec Berne vont se poursuivre.

Le président de la Diana vaudoise, Jean-Louis Grivet, rappelle que les oiseaux piscivores menacent les espèces de poissons en diminution comme l'ombre de rivière et que le repeuplement artificiel ne peut compenser cette diminution. Dans cette prochaine année électorale, il en appelle à voter pour celles et ceux qui s'engageront à défendre la cause piscicole.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet les rapports à l'approbation de l'assemblée. Ils sont acceptés à l'unanimité.

4. Renouvellement du Bureau

Le bureau se représente *in corpore* et les applaudissements lui confirment la confiance que lui accorde l'assemblée. C'est au président d'honneur qu'il appartient de conduire l'élection du président central et c'est aussi par acclamations qu'Ernest Regard est reconduit dans ses fonctions pour les trois prochaines années.

5. Indemnité au bureau

Le statu quo est maintenu.

6. Fixation de la cotisation annuelle

Le statu quo est maintenu, soit fr. 7.- par membre SVPR entièrement versés à la FSP.

7. Membres d'honneur SVPR et mérites GPA

Le diplôme de membre d'honneur SVPR est remis à :

Monsieur Christian Maillardet, membre de la section de Nyon, Madame Claudine Pointet et Monsieur Henri Kohli, membres de la section de Penthalaz.

Le mérite SVPR est remis à deux gardes-pêche auxiliaires qui devront quitter leur fonction pour raison d'âge : MM. Ernst Erbach et Pierre Schulé et à quatre GPA fêtent vingt ans d'activité : MM. Charles Dutruy, Gilbert Panchaud, Marcel Rey et Christian Schick.

8. Propositions des sections

- *Aigle : Nombre maximal de captures, salmonidés, sous autres rivières et plans d'eau, 6 salmonidés dont 2 ombres à la place de 10 salmonidés dont 2 ombres.*

La proposition est repoussée par 167 voix contre 62 et 17 abstentions.

- *Aigle : Supprimer l'art. 17 sur les dimensions de capture, ce qui uniformiserait la taille de capture à 24 cm dans le canton.*

La proposition est approuvée par 206 voix contre 40.

- *Moudon : Baisser le prix du permis journalier de 25 à 15 francs et limiter les prises à 6 truites au lieu de 10 (pour les permis journaliers uniquement).*

La proposition est approuvée par 200 voix contre 46.

- *Moudon : Etang au lieudit «Iles à l'Ours», autoriser la pêche sans permis aux moins de 16 ans.*

La proposition est acceptée à l'unanimité (246 oui).

- *Payerne ; Dans la Broye vaudoise, de la limite cantonale de Bressonnaz au lac de Morat, le nombre de truites est limité à 6 par jour et la taille minimale de capture est de 28 cm.*

A fin d'étude sur la croissance et la maturité de la truite dans la Broye, une pêche électrique n'a permis de capturer que 16 truites de mesure ce qui ne peut pas constituer une base scientifique suffisante. On peut néanmoins constater qu'il n'y a pratiquement pas de différence entre la longueur des truites de 2 ans et celle des truites de 3 ans ce qui semble signifier qu'il n'y a pas de croissance entre 2 et 3 ans... La situation dans la Broye est pire que ce que l'on pouvait imaginer puisqu'il a fallu remonter jusqu'à Lucens pour trouver ces quelques truites. M. Jöhr constate donc que la proposition de la section de Payerne arrive trop tard pour la basse Broye. En conséquence, il retire la proposition en priant l'assemblée de méditer sur ce triste constat et de regarder la vérité en face.

9. Confirmation du lieu de la prochaine assemblée

La section d'Orbe confirme qu'elle se réjouit d'accueillir les délégués SVPR pour leur 100^e assemblée en novembre 2007. Tout sera mis en œuvre pour que la fête soit belle, d'autant plus que la section d'Orbe fêtera son 100^e anniversaire.

Bussigny confirme sa candidature pour 2008, en collaboration avec le comité central pour le 100^e anniversaire de la SVPR. La section de Mézières confirme sa demande pour 2009. La section de Moudon s'inscrit pour organiser la cantonale de 2010.

10. Divers et propositions individuelles

- M. Philippe Savary, garde-pêche permanent, présente un fervent plaidoyer en faveur de la Broye dont la situation piscicole est catastrophique. D'autres rivières du canton sont également menacées.

- Thierry Potterat, vice-président et représentant romand de la FSP, se réjouit des 160'000 signatures qui ont été déposées à la Chancellerie fédérale pour l'initiative "Eaux vivantes". Elles démontrent l'intérêt de la population pour la renaturation des cours d'eau en Suisse. Pour notre canton, plus de 6'000 signatures sur 8'000 émanent des rangs de la SVPR qui en est félicitée et remerciée chaleureusement par le représentant de la FSP.

Sur le front des oiseaux piscivores, les soucis de la FSP rejoignent ceux évoqués plus haut et, comme les vaudois, elle se trouve confrontée à la lenteur de l'administration fédérale face à ce dossier

- Eric Chatelanat, de la section de Payerne, confirme le terrible constat dressé par MM. Savary et Jöhr. La Broye est au plus mal bien qu'elle figure encore en 3^e position en terme de prises de salmonidés dans le canton : elle se meurt et que fait la SVPR ? Après une longue énumération de tout ce qu'il estime que la SVPR devrait faire pour lutter contre cette situation, M. Chatelanat invite l'assemblée à voter une résolution contraignante pour le bureau : «Le bureau est chargé d'établir une stratégie d'ici la prochaine assemblée des délégués, avec un plan d'action à l'appui, pour tout mettre en œuvre afin de permettre à la Broye de retrouver un bon état piscicole.»

Le président central remercie M. Chatelanat mais ne peut s'empêcher de relever une certaine agressivité envers les membres du bureau. Ces derniers n'étant pas opposés à la résolution proposée par M. Chatelanat, elle est soumise au vote de l'assemblée après relecture de son texte par l'initiateur.

La résolution est acceptée par 185 voix contre 24 et 37 abstentions.

- Parmi les interventions individuelles, nous n'en citerons que deux d'intérêt général.

M. Ayer de la section de Lucens s'inquiète de savoir comment sera organisée la formation des pêcheurs, exigée par les nouvelles dispositions fédérale à partir de 2009, et ce qu'il adviendra des concours de pêche. Il est rassuré par le bureau et Mme Moresi qui vont travailler ensemble sur ce dossier.

Jean Dessous l'Eglise, président d'honneur de la SVPR, a secondé le bureau dans le cadre du dossier du barrage de Rossinière. Le bureau Fiber, consulté par ses soins à ce propos, indique qu'au rythme actuel, le lac sera complètement comblé dans 10 ans. Une estimation de la valeur piscicole de ce qui reste actuellement et de la partie amont jusqu'à la Chaudanne coûterait 60'000 fr. Ni la SVPR ni les services de l'Etat ne peuvent consacrer une telle somme à une étude sans avoir de garantie sur un changement de situation. C'est donc un constat d'échec pour notre président d'honneur qui, avec regret, rend le dossier au bureau en espérant qu'on en parlera encore et que le bon sens prévaudra.

L'assemblée est levée à 12h30.

La secrétaire

F. Guignard